Docusign Envelope ID: AE272157-A065-48CB-AFC6-291A07162F98

AMAZ 140
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 81/83 Boulevard Georges Pompidou 14000 CAEN
803 311 158 RCS CAEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 17 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 17 mars,

La société M2 GASOLINE, société par actions simplifiée au capital de 125 000 euros, dont le siège social se situe 7B Avenue Albert Sorel 14000 CAEN, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 101 608 834, associée unique de la société AMAZ 140, a pris les décisions suivantes :

- Prise d'acte de la démission de la Présidente,
- Nomination du nouveau Président,
- Prise d'acte de la démission de la Directrice Général,
- Modification de l'objet social,
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, a pris acte de la démission de la société BAROS de ses fonctions de Présidente de la société à compter du 16 mars 2026 au soir minuit et décide de nommer en remplacement de cette dernière, à compter du 17 mars 2026, pour une durée indéterminée la société M2 GASOLINE, société par actions simplifiée au capital de 125 000 euros, dont le siège social se situe 7B Avenue Albert Sorel 14000 CAEN, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 101 608 834.

La société M2 GASOLINE accepte les fonctions de Présidente et déclare n'être atteint d'aucune indomptabilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Docusign Envelope ID: AE272157-A065-48CB-AFC6-291A07162F98

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, a pris acte de la démission de Madame Aude BRIET de ses fonctions de Directrice Générale de la société à compter du 16 mars 2026 au soir minuit.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide, à compter de ce jour, de modifier l'objet social afin de l'adapter et de le préciser.
Notamment, les notions d'absence d'enseignement et de suivi dans le cadre des activités de remise en forme et de musculation sont écartées.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, en conséquence de la décision qui précède, décide de mettre à jour l'article 3 des statuts en sorte qu'il sera désormais rédigé comme suit :

« Article 3 - OBJET

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

L'exploitation d'un centre de remise en forme et de musculation et la mise à disposition de tous publics de tous types d'appareils à usage sportif ou de mise en forme pour utilisation privée, le négoce de tous équipements sportifs de loisirs, de tous produits diététiques ou énergétiques, d'esthétique

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

Docusign Envelope ID: AE272157-A065-48CB-AFC6-291A07162F98

CINQUIEME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoir au porteur de l'orignal, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicités, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associée unique.

(1) Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

La société M2 GASOLINE [(1)]
Représentée par la société ORTIN 96 HOLDING
Elle-même représentée par Monsieur Marc FAURE

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Signed by:

8A44CF3C380849A...